

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipe à M. Aguerre.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d'activité 2009.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il vous est présenté le rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque pour l'année 2009, transmis par son président.

Le compte administratif 2009 du syndicat retrace les dépenses ayant eu principalement pour objet la participation à l'Institut Culturel Basque et à l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), ainsi que le financement de la maintenance des équipements de diffusion des programmes d'Euskal Tele Bista (ETB), opération inscrite à la Convention spécifique Pays basque.

Les dépenses de l'année 2009 se sont élevées à 387 113 €. Pour 84 % elles sont constituées par les contributions versées à :

- l'Institut Culturel Basque : 130 000 € ;
- l'OPLB : 186 000 € et 7 500 € pour le financement du solde du dictionnaire basque.

Le coût de la maintenance des 14 équipements de diffusion des programmes d'ETB est de 60 277 € (16 % du budget) et les frais administratifs représentent 3 336 € (1 % du budget).

Les recettes de l'année 2009 représentent 414 139 €. Elles proviennent pour :

- 352 037 € (85 %) des cotisations des communes membres dont 51 361 € pour Bayonne ;
- 16 860 € (4 %) de la participation à la maintenance des réémetteurs TV par la CABAB ;
- 43 417 € (10,5 %) du reversement de l'OPLB pour cette maintenance ;
- 1 830 € (0,5 %) versés par le Biltzar des communes du Pays basque.

Le compte administratif 2009 fait apparaître un solde positif de 27 026 € et un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 32 620 €, après intégration du résultat antérieur (+ 5 594 €).

La balance du compte administratif 2009 est annexée à la présente délibération.

Le budget primitif 2010 du Syndicat intercommunal du soutien à la culture basque s'équilibre globalement à 444 050 €.

La cotisation par habitant est maintenue à 1,20 €.

Le présent rapport n'appelle pas de vote de la part du conseil municipal.

Ont signé au registre les membres présents.